

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Loterie Nationale financera les primes olympiques et paralympiques pour Paris 2024

La Loterie Nationale, grâce à ses joueurs, financera les primes des athlètes olympiques et paralympiques des Jeux de Paris 2024. C'est ce qu'ont annoncé la Loterie Nationale, le Belgian Paralympic Committee (BPC) et le Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB) lors du 'Belgian Sports Federations Forum' à Tubize. La nouveauté est que, pour la première fois, les primes pour une médaille d'or, d'argent et de bronze seront les mêmes pour les athlètes olympiques et paralympiques.

Les athlètes qui réaliseront une prestation exceptionnelle à Paris dans quelques mois seront une nouvelle fois récompensés par une prime. Le COIB espère y augmenter le nombre de places de Top 8 (26 à Tokyo) obtenus, y compris les médailles (7 à Tokyo). Par conséquent, les athlètes qui se classeront dans le Top 8 se verront remettre une prime, comme c'était déjà le cas pour les Jeux de Tokyo. Les primes olympiques de Tokyo étaient également financées par la Loterie Nationale.

Une médaille d'or à Paris sera récompensée par une prime de 50.000 €. Une médaille d'argent rapportera 30.000 €, tandis que la prime sera de 20.000 € pour une médaille de bronze. Une quatrième place sera quant à elle synonyme de prime de 10.000 € et de la cinquième à la huitième place, les athlètes recevront 5.000 €. Pour les sports collectifs, les primes par athlète seront à hauteur de 12.500 € (or), 7.500 € (argent), 5.000 € (bronze), 2.500 € (quatrième place) et 1.250 € (de la cinquième à la huitième place). Les coaches recevront également une prime, celle-ci étant plafonnée à 25% du montant reçu par leurs athlètes.

Les primes des médaillés paralympiques seront alignées sur celles des médaillés olympiques. Les coaches paralympiques verront aussi leur prime passer de 10 à 25%, soit le même pourcentage que leurs homologues olympiques.

Le BPC, en concertation avec sa commission des athlètes, applique certaines règles particulières qui tiennent compte de la spécificité et du contexte du sport paralympique dans notre pays. Ainsi, le BPC accordera des primes uniquement pour les médailles, pas pour des places de Top 8. Si un athlète devait remporter plusieurs médailles, c'est la plus élevée qui sera prise en compte pour le calcul de la prime.

« Nous sommes très heureux que la Loterie Nationale apporte une nouvelle fois son soutien au Team Belgium et au COIB afin de pouvoir offrir des primes aux athlètes et aux coaches aux Jeux Olympiques de Paris. Le soutien de la Loterie Nationale et de ses joueurs est primordial pour le Team Belgium et le sport belge. »

Jean-Michel Saive, président du COIB

« Grâce au soutien de la Loterie Nationale nous pouvons aligner nos primes de médailles et de ce fait, envoyer un message fort d'équité entre Olympiens et Paralympiens. Il s'agit d'une étape

importante dans le développement du mouvement paralympique et sans aucune doute une motivation supplémentaire pour nos athlètes dans leur quête de médailles à Paris. »

Marc Vergauwen, président du BPC

« La Loterie Nationale est non seulement un fidèle partenaire du COIB et du BPC depuis de nombreuses années, mais nous investissons également dans le projet 'Be Gold' depuis plus de 15 ans. Dès le début, nous donnons aux jeunes la chance d'atteindre leurs objectifs et de rêver d'une place sur la plus belle des scènes : les Jeux Olympiques et Paralympiques. Nos joueurs pourront être fiers d'avoir donné ce petit coup de pouce supplémentaire lorsque nos athlètes brilleront à Paris. Et cela reste très important à nos yeux, car chaque olympien et chaque paralympien est une source d'inspiration pour l'ensemble des Belges. »

Jannie Haek - Administrateur délégué de la Loterie Nationale

Comme les images sont parfois plus parlantes que les mots, nous vous invitons à prendre connaissance de quelques très beaux témoignages d'organisations qui ont bénéficié d'un montant substantiel dans le cadre de cet appel à projets. Ces témoignages, ainsi qu'un résumé des principales informations, sont à consulter sur le site web de la Loterie Nationale via [ce lien](#)

Pour plus d'informations au sujet de cette action, vous pouvez contacter :

Jeremie Demeyer

Porte-parole francophone de la Loterie Nationale

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@loterie-nationale.be

